

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 11 SEPTEMBRE 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 11 septembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil municipal, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Janic Boisvert  
M. Guillaume Lavoie

ABSENCES : M. Philippe Roy

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### **RÉSOLUTION 2023-09-253**

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023, 19 h ;**
- D. Dépôt du rapport de la situation financière au 31 août 2023 ;**

**E. Acceptation des comptes à payer - Août 2023 ;**

**F. Correspondance :**

- a) Lettres autorisation pour travaux plan de compensation pour travaux rivière petit Saguenay relativement à l'anguille d'Amérique ;
- b) Lettre de Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre MMTQ concernant le Programme d'aide à la voirie ;

**G. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) Compte rendu de MRC de La Haute-Côte-Nord ;
- b) Représentation et activités des comités ;

**H. Administration générale :**

- a) Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes ;
- b) Achat d'une station de lavage de pare-brise – fixation murale ;
- c) Ajournement de la séance le 21 septembre 2023 ;

**Atelier :**

- d) *Compte rendu des travaux du quai de L'Anse-de-Roche ;*

**I. Hygiène du milieu : (aucun point)**

**J. Transport :**

- a) Aux fins d'entériner la demande de branchement au réseau d'aqueduc de Ferme de la colline et Fils inc.;

**K. Urbanisme :**

- a) Dépôt des permis émis – août 2023 ;
- b) Demande de PIIA de Monsieur Hilaire Harvey ;

**Atelier :**

- c) *Projet agricole des Bleuets du Fjord dans le périmètre urbain ;*

**L. Tourisme : (aucun point)**

**M. Culture : (aucun point)**

**N. Loisir :**

- a) Dépôt rapport camp de jour et piscine 2023 ;
- b) Tarification du gymnase ;

**O. Santé et bien-être : (aucun point)**

- a) Dépôt d'une demande de retrait de la mise à jour de la démarche MADA ;
- b) Dépôt d'une demande de subvention pour la mise à jour des politiques et des plans d'action en faveur des aînés – Demande collective (Municipalité amie des aînés – volet 1) ;

- c) Dépôt d'une demande de subvention pour l'embauche d'une personne-ressource devant coordonner la mise en œuvre et le suivi de la démarche MADA dans la MRC de La Haute-Côte-Nord – Demande collective (Municipalité amie des aînés – volet 2) ;
- d) Dépôt d'une demande de subvention pour la mise à jour des politiques et des plans d'action en faveur des aînés – (Municipalité amie des aînés – volet 1) ;
- e) Représentante municipale sur des comités ;
- f) Approbation des états financiers 2022 et l'ajustement final des PSL 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur ;

**P. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport des activités du mois d'août 2023 ;
- b) Achat cassiers pour pompiers ;
- c) Recouvrement de plancher en époxy ;

**Q. Embellissement :** (aucun point)

**R. Demande d'appui et de reconnaissance :** (aucun point)

**S. Demande d'aide financière :** (aucun point)

**T. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_ ;
- b) \_\_\_\_\_ ;
- c) \_\_\_\_\_ ;

**U. Période de questions**

**V. Levée de la séance**

Résolution 2023-09-254

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

**Dépôt du rapport de la situation financière au 31 août 2023**

Reporté

Résolution 2023-09-254

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2023-09-255

**Acceptation des comptes à payer – Août 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 11 septembre 2023 totalisant **405 258,37\$** décrits comme suit :

Païement par chèque 22 493,21 \$  
Païement par dépôt automatique 176 728,34 \$  
Païement par prélèvement automatique 27 578,27\$  
Païement payé d'avance 178 458,55 \$

**Correspondance :**

Fa) Lettres Autorisation pour travaux plan de compensation pour travaux rivière petit Saguenay relativement à l'anguille d'Amériques de M. Martin Lamontagne, ing. en environnement ;



Saguenay, le 18 août 2023

**AUTORISATION**  
**Loi sur la qualité de l'environnement**  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

PAR COURRIEL

Municipalité de Sacré-Cœur  
88, rue Principale  
Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0

N/Réf. : 7430-02-01-0598000  
AM000015707  
402272592

**Objet : Travaux dans le littoral d'un tributaire de la rivière Petit-Saguenay pour construire un seuil afin d'améliorer la migration de l'anguille**

Madame,  
Monsieur,

À la suite de la demande d'autorisation soumise le 26 avril 2023 et complétée le 18 juillet 2023, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

- Travaux de décapage du sol et de mise en place de pierres dynamitées exemptes de contaminants dans le littoral d'un cours d'eau permanent pour l'aménagement d'un seuil faunique de 1,75 mètre de largeur, 1,5 mètre de longueur et 0,45 mètre de hauteur en aval du ponceau PSP03.

Les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent un milieu hydrique de type littoral sur une superficie de 65,7 m<sup>2</sup>. Le tout localisé sur les lots 6 262 391 et 6 261 284 du cadastre rénové du Québec, sous le chemin principal Saint-Étienne, dans la municipalité de Petit-Saguenay, MRC du Fjord-du-Saguenay.

Les activités ci-haut mentionnées doivent débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Conformément au *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, aucune contribution financière n'est exigée.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

AM000015707 – Demande d'autorisation ministérielle pour des travaux dans le littoral d'un tributaire de la rivière Petit-Saguenay pour construire un seuil afin d'améliorer la migration de l'anguille, soumise le 26 avril 2023, par la municipalité de Sacré-Cœur, comprenant 6 formulaires, 24 fichiers de géolocalisation et 18 documents, dont les documents suivants :

Fb) Lettre de M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, vice-première ministre concernant le Programme d'aide à la voirie locale;



Gouvernement du Québec  
La vice-première ministre  
La ministre des Transports et de la Mobilité durable

PAR COURRIEL

Québec, le 3 septembre 2023

Madame Lise Boulianne  
Mairesse  
Municipalité de Sacré-Cœur  
88, rue Principale Nord  
Sacré-Coeur (Québec) G0T 1Y0  
[maire@sacre-coeur.ca](mailto:maire@sacre-coeur.ca)

**Objet :** Programme d'aide à la voirie locale  
Volet Double vocation  
Année et code géographique : 2022-95010  
Dossier n° : FLJ97247/N° de fournisseur : 68055

Madame la Mairesse,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 5 700 \$ pour le dossier cité en objet. Les exigences liées à cette aide financière sont présentées à la section 11 des [modalités d'application](#) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Je tiens également à vous informer qu'à titre de bénéficiaire d'une aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez respecter les normes de visibilité accessibles à la page [Protocole de visibilité pour les programmes d'aide \(gouv.qc.ca\)](#), et aviser la Direction générale des communications du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère), par courriel, à l'adresse [visibilite@transport.gouv.qc.ca](mailto:visibilite@transport.gouv.qc.ca) au moins 15 jours avant toute activité publique en lien avec le projet financé.

... 2

Québec 700, boul. René-Lévesque Est 29 <sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 5H1 Téléphone : 418 643-6980 Télécopieur : 418 643-2033 ministre@transport.gouv.qc.ca	Montréal 500, boul. René-Lévesque Ouest 16 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 873-3444 Télécopieur : 514 873-7886
---	--

Enfin, pour obtenir de plus amples précisions sur le traitement de votre dossier, veuillez communiquer avec l'équipe responsable de l'administration du programme au Ministère, par courriel à l'adresse [aideVL@transport.gouv.qc.ca](mailto:aideVL@transport.gouv.qc.ca), ou encore par téléphone au 418 266-6647 ou sans frais au 1 888 717-8082.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première-ministre et ministre,



Geneviève Guilbault

c. c. M<sup>me</sup> Kateri Champagne Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord  
M. Yves Montigny, député de René-Lévesque

## Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M<sup>me</sup> Nada Deschênes, conseillère, M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère et M. Guillaume Lavoie font également un résumé de leurs activités des dernières semaines. N/Réf. : 20230613-029

### Administration générale :

#### Résolution 2023-09-256

#### **Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture des bureaux municipaux au cours de la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2023, à midi au 2 inclusivement, retour le 3 janvier.

#### Résolution 2023-09-257

#### **Achat d'une station de lavage de pare-brise – fixation murale**

**CONSIDÉRANT QUE** les bornes de recharges sont situées sur le côté de l'édifice municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**à chaque fois que nous les touristes s'arrêtent pour faire la recharge de leur voiture ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait utile de posséder une station de lavage de pare-brise – fixation murale, par conséquent les gens pourront laver leur parebrise en attendant la recharge de leur voiture ;

**CONSIDÉRANT QU'**Uline offre le service pour l'achat de station de lavage de pare-brise – fixation murale au montant de 213 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'achat d'une station de lavage de pare-brise – fixation murale au montant au montant de 244,90 \$ taxes; le coût étant approprié à même le budget régulier 2023.

Résolution 2023-09-258

#### **Ajournement de la séance**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance le vendredi 22 septembre 2023, à 7 h 30.

**Hygiène du milieu : (aucun point)**

**Transport :**

RÉSOLUTION 2023-09-259

#### **Aux fins d'entériner la demande de branchement au réseau d'aqueduc de Ferme de la colline et Fils Inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> que M. Robin Deschênes propriétaire a soumis une demande afin de procéder au raccordement de sa propriété situé au 168 rue principale sud (Lot 4 701 425 ptie) au réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu du règlement sur l'administration du réseau d'aqueduc et d'égout, les matériaux utilisés pour le raccordement entre le maître tuyau et toute propriété privée sont à la charge de l'usager du service d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** tout futur usager doit verser à la Municipalité avec sa demande de raccordement, le montant estimé par le préposé de la Municipalité pour l'exécution requis pour le raccordement;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les trente (30) jours de l'exécution des travaux le greffier-trésorier doit émettre un certificat établissant le coût réel des travaux de raccordement et procéder à l'ajustement en exigeant du propriétaire l'excédent du coût, s'il y a lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux s'élève à un montant d'environ 1 155,74 \$ taxes incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de branchement au réseau d'aqueduc de M. Robin Deschênes situé au 168 rue Principale sud sur une partie du lot 4 701 425.

Urbanisme :

Dépôt

**Dépôt rapport des permis émis en août 2023**

Au mois d'août 2023, 19 permis ont été émis pour un total annuel de 149 permis.

La valeur des travaux pour le mois de juillet s'élève à 927 700 \$ et le montant des permis du mois de juillet s'élève à 310 \$.

RÉSOLUTION 2023-09-260

**Demande de P.I.I.A de monsieur Hilaire Harvey # 2023-020**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Hilaire Harvey a fait une demande PIIA numéro 2023-020 afin d'autoriser la construction d'un gazebo attenant au bâtiment principal en cours latérale gauche de 3.60m x 3.60 m ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2023-029 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction n'obstrue pas les différents panoramas sur la rivière Saguenay ;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction s'intègre bien au paysage ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de P.I.I.A #2023-020 de monsieur Hilaire Harvey afin de permettre la construction d'un gazebo de bois sur la façade latérale gauche du bâtiment principal de 3.60m x3.60m, dans la zone 40-REC.

**Tourisme : (aucun point)**

**Culture : (aucun point)**

**Loisir :**

Dépôt

**Dépôt rapport camp de jour et piscine 2023**

Madame Delphine Brossaud, coordonnatrice en loisir, dépose le rapport du camp de jour et de la piscine 2023.



## Tarification du gymnase

Reporté

**Santé et Bien-être :**

### Résolution 2023-09-261

#### **Dépôt d'une demande retrait de la mise à jour de la démarche MADA avec la MRC de La Haute-Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 2019-07-274 la Municipalité de Sacré-Cœur se joignait aux autres municipalités de la Haute-Côte-Nord et à la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre d'une demande de subvention au ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise à jour des politiques et des plans d'action MADA;

**CONSIDÉRANT** le manque de temps, le manque de personnel et le contexte défavorable associé à la pandémie de Covid-19 qui a empêché de compléter la mise à jour de la démarche MADA dans les délais prévus;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité se retire de la mise à jour de la démarche MADA avec la MRC de La Haute-Côte-Nord.

### Résolution 2023-09-262

#### **Dépôt d'une demande de subvention pour l'embauche d'une personne-ressource devant coordonner la mise en œuvre et le suivi de la démarche MADA dans la MRC de La Haute-Côte-Nord – Demande collective (Municipalité amie des aînés – volet 2)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place un programme de soutien Municipalité amie des aînés (MADA) volet 2 ayant pour objectif de soutenir financièrement l'embauche d'une personne-ressource devant jouer le rôle de coordonnateur au sein d'une MRC engagée dans une démarche MADA.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur souhaite participer à une demande collective avec la MRC de la Haute-Côte-Nord pour l'octroi d'un appui financier permettant l'embauche d'une personne-ressource ayant pour rôle d'assurer la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA pour les municipalités de la Haute-Côte-Nord (volet 2).

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité autorise la MRC de La Haute-Côte-Nord d'agir à titre de coordonnateur de la demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA volet 2 « soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés » et que les travaux soient réalisés collectivement sous la coordination de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

**QUE** madame Valérie Dufour est élue responsable du dossier des Aînés pour la municipalité.

Résolution 2023-09-263

**Dépôt d'une demande de subvention pour la mise à jour des politiques et des plans d'action en faveur des aînés – (Municipalité amie des aînés – volet 1)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) volet 1 qui vise à :

- Encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;
- Réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés plus inclusives à tous les âges de la vie

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur souhaite présenter une demande d'appui financier pour la mise à jour de la démarche MADA (volet 1)

**IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité autorise M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier d'agir à titre de coordonnatrice de la demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA volet 1 : « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » et que la municipalité de Sacré-Coeur gère elle-même sa politique MADA, en collaboration avec la MRC Haute-Côte-Nord ;

**QUE** madame Valérie Dufour est l'élue responsable du dossier des Aînés pour la municipalité;

**D'AUTORISER** Monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents s'y rattachant.

**Représentante municipale sur des comités**

Reporté

Résolution 2023-09-264

**Approbation des états financiers 2022 et l'ajustement final des PSL 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Coeur**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les états financiers de l'ensemble immobilier 1718-HLM-Public et de l'ensemble immobilier 3320-HLM-Public de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Coeur inc. au 31 décembre 2022, lesquels font état d'un déficit d'un montant de 298 355 \$. La Société d'Habitation du Québec financera à raison de 90% une somme de 280 425,00 \$ et la Municipalité une somme de 17 930,00 \$ représentant 10% du déficit au montant de 179 302 \$ A cela s'ajoute l'ajustement final

des PSL des États financiers 2017 effectués par la SHQ pour une somme de 1 132,00 \$.

La somme totale est donc de 19 062,00 \$

## **Incendie :**

### Dépôt

#### **Dépôt du rapport d'activités et d'intervention du service incendie pour le mois d'août 2023**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois d'août 2023.

### Résolution 2023-09-265

#### **Achat de casiers pour pompiers**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés ont besoin de casiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** les casiers existants se trouvent tout le long du mur du côté du poste e commandement ;

**CONSIDÉRANT QUE** faire ce changement il serait beaucoup plus sécuritaire de s'habiller et nous aurions plus de place;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat casiers pour les pompiers est estimé à 11 523,00 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT qu'**il serait adéquat que l'achat de casiers facilite l'exécution et la vitesse lors des sorties de pompiers;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat casiers faciliterait l'exécution et la vitesse lors des sorties de pompiers au montant de 13 248,57 \$ taxes incluses, transport et installation non incluse : le coût étant approprié au règlement d'emprunt de l'agrandissement de la caserne.

### Résolution 2023-09-266

#### **Recouvrement de plancher en époxy**

**CONSIDÉRANT QUE** si nous changeons l'endroit où se trouvent actuellement les casiers de pompiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plancher où le futur emplacement des casiers est à refaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'époxy est un matériau durable et à un coût avantageux ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le recouvrement de plancher en époxy au montant de 2 069,55 \$ taxes incluses : le coût étant approprié au règlement d'emprunt de l'agrandissement de la caserne.

**Embellissement : (aucun point)**

**Demandes d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**Demandes d'aide financière : (aucun point)**

**Affaires nouvelles :**

Résolution 2023-09-267

**Autorisation signataires pour le projet sentier de l'horreur à Desjardins**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit demander une demande de subvention pour le projet sentier de l'horreur à Desjardins;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire mandater madame Jennifer Gauthier ou monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis pour la demande de subvention pour le projet sentier de l'horreur à Desjardins;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Jennifer Gauthier ou monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis pour la demande de subvention pour le projet sentier de l'horreur à Desjardins.

Résolution 2023-09-268

**Demande de représentation à assister à la remise de la Cloche de la Petite Chapelle de Tadoussac ainsi qu'au souper le 17 septembre 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** La Fabrique Sainte-Croix et La Municipalité de Tadoussac ainsi que l'Association des Hautes Vallées Charente Québec invitent la Municipalité de Sacré-Coeur à assister à la cérémonie soulignant la remise de la cloche à la Petite Chapelle le dimanche 17 septembre 2023, à 16 h à la Petite Chapelle ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** souper suivra à l'hôtel Tadoussac à compter de 18 h au montant de 56 \$ par personne, taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lise Boulianne, maire et monsieur Conrad Morel désirent assister à la cérémonie et au souper ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU** par madame Valérie Dufour et à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire ainsi que monsieur Conrad Morel à participer à la présentation de la Cloche de la Petite Chapelle de Tadoussac, le dimanche 17 septembre 2023 à 16 h et à assister au souper à l'Hôtel Tadoussac au montant de 128,77 \$ taxes incluses pour deux personnes : le coût étant approprié au budget régulier.

RÉSOLUTION 2023-09-269

**Autorisation convention d'utilisation Service d'approvisionnement en numéraire**

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque la technicienne en comptabilité désire procéder à un retrait en argent du compte de caisse de la Municipalité, la transaction doit obligatoirement passer par le compte de l'employé;

**CONSIDÉRANT QUE** pour régler cette problématique Desjardins permet d'avoir une convention d'utilisation Service d'approvisionnement en numéraire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette convention prévoit que madame Catherine Dallaire pourra pour le compte de la Municipalité de Sacré-Cœur retirer directement du compte une somme maximale de 10 000 \$ par jour ouvrable pour renflouer la petite caisse ou pour créer des petites caisses lors d'évènement;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à signer la convention d'utilisation de service d'approvisionnement en numéraire chez Desjardins aux fins que madame Catherine Dallaire technicienne en comptabilité soit autorisé à retirer directement du compte de la Municipalité un montant maximal de 10 000 \$ par jour ouvrable aux de renflouer la petite caisse et pour créer des petites caisses lors des évènements.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** madame Catherine Dallaire devra au préalable faire autoriser la demande de retrait par un signataire autorisé sur le bon de commande nécessaire.

RÉSOLUTION 2022-09-270

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 33.

---

Lise Boulianne, maire

---

Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Lise Boulianne, maire